



Inscription en "PAES 0"

Année intégrale de préparation à la première année commune aux études de santé.

Quel(s) concours souhaiteriez-vous préparer?
(1 ou plusieurs choix possibles)

Médecine

Dentaire

Pharmacie

Maïeutique

ETUDIANT

Cette inscription n'entre pas dans la procédure APB

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____ Nationalité _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone portable _____ email _____

Baccalauréat _____ Série _____ Année _____ Mention _____

Primant _____ Facultés souhaitées _____

Redoublant _____ Faculté _____ Classement _____

PARENTS

Même adresse que l'étudiant

Autre adresse _____

Nom du père _____ Profession _____

Téléphone _____ E-mail _____

Nom de la mère _____ Profession _____

Téléphone _____ E-mail _____

Je demande à adhérer au contrat facultatif d'assurance « Etudes » AEP, téléchargeable sur notre site internet www.excosup.fr

Je renonce à bénéficier des garanties de cette assurance, et m'engage à payer les frais de scolarité dus à EX.CO.SUP, en cas de survenance d'un évènement garanti par l'assurance « Etudes », dont je ne pourrai solliciter la prise en charge.

Modes de paiements:

A l'inscription 8590 euros (tarif préférentiel)

Par trimestres 1 versement de 3 chèques de 2990 euros (juillet, novembre, février)

Par mensualités (échancier détaillé au verso du contrat)

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions d'inscription et d'annulation citées dans les Conditions Générales de Ventes.

Merci de recopier ci dessous la mention "lu et approuvé"

Date

Signature

Merci de signer les CGV au verso



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions commencent dès le mois de janvier 2010.

Les pré-inscriptions sont possibles via notre site internet www.excosup.fr

Les inscriptions définitives se font par retour du contrat dûment rempli par courrier ou dépôt au secrétariat :

EX.CO.SUP Inscriptions - 12 rue Hautefeuille - 75006 PARIS

- PIECES A FOURNIR**
- Le contrat d'inscription rempli, daté et signé sur les 2 pages
 - Le règlement total ou un acompte de 500 euros (*Chèque à l'ordre d'EX.CO.SUP remboursé en cas d'échec au bac*)
 - Primants: photocopies des bulletins de 1ère et Terminale, et du relevé des notes du bac
Doublants: photocopies des bulletins de Terminale, du relevé des notes du bac, et du concours
 - 2 photographies d'identité, récentes, de format classique
 - Photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport
 - La demande d'affiliation à la Sécurité Sociale Etudiante dûment remplie et signée (*téléchargeable sur notre site*)

Au moment de l'inscription vous n'aurez certainement pas encore en votre possession l'intégralité des bulletins de Terminale ainsi que le relevé de notes du Baccalauréat. Pas d'inquiétude, ces pièces manquantes feront l'objet d'un deuxième envoi venant compléter définitivement le dossier en juillet.

Dès réception du dossier complet d'inscription et du règlement des frais de scolarité, l'inscription sera considérée comme définitive.

CONDITIONS DE PAIEMENTS ET D'ANNULATION

ECHEANCIER ▶ 1 versement de 9 chèques: 8 chèques de 1000 euros (encaissés tous les mois entre septembre et avril) et 1 chèque de 990 euros encaissé à l'inscription

Toute scolarité commencée est due dans sa totalité.

En cas de non-paiement aux dates prévues, la Direction se réserve le droit de ne pas reprendre l'étudiant dans l'Etablissement. En outre, tous les frais de recouvrement seront à la charge des parents. EX.CO.SUP s'engage à assurer chaque cours à son terme et la contre-partie naturelle est que les étudiants s'engagent eux-mêmes à les suivre dans leur totalité.

▶ **L'annulation est possible jusqu'au 15/12/2010**

Celle-ci ne sera prise en compte qu'à l'unique condition de nous avoir été envoyée par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception. Le cachet de la Poste faisant foi, c'est à partir de la date y figurant que vous serez remboursé, au prorata des cours restant à effectuer.

EX.CO.SUP procède au remboursement dans un délai de 30 jours suivant la réception du courrier, et un montant forfaitaire de 500 euros en sera déduit.

Passée cette date, aucune annulation ne pourra être prise en considération, quel que soit le motif, même en cas de départ volontaire, de maladie, d'accident ou de renvoi. En conséquence, le solde de la scolarité restant dû, éventuellement, devra être réglé en son intégralité selon les modalités prévues. La possibilité de régler par des versements trimestriels doit être considérée comme une facilité de paiement et ne modifie en rien cette règle. Cependant vous pouvez souscrire une assurance "études" facultative (formulaire ci-joint, ou téléchargeable sur notre site internet), prenant en charge les frais de scolarité, en cas de situation économique imprévue, accident, maladie ou décès.

Assurance facultative "A.E.P": Formulaire d'assurance téléchargeable sur notre site internet.

Clause attributive de compétence : En cas de contestation par l'une ou l'autre des parties et à quelque titre que ce soit, il est fait attribution de compétence au profit du Tribunal d'Instance du sixième arrondissement de Paris dans la limite du taux de sa compétence ou au Tribunal de Grande Instance de Paris, au-delà de sa compétence. L'inscription implique la connaissance du fonctionnement et l'acceptation totale de nos conditions.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions d'inscription et d'annulation citées dans les Conditions Générales de Ventes.

Recopiez ci-dessous la mention "lu et approuvé"

Date
Signature

Contrat à renvoyer ou à déposer à cette adresse uniquement:

EX.CO.SUP Inscriptions - 12 rue Hautefeuille - 75006 PARIS - Tel : 01.46.34.06.33 / Fax : 01.46.34.67.17